

Du quatre Février an mil huit cent soixante-quinze, à dix heures.

ACTE DE NAISSANCE de Louis Joseph Paul
né à La Garde le deux du courant à dix heures du matin fils de Joseph Marie Paul
profession de cultivateur âgé de cinquante ans, domicilié à La Garde et de Augustine Marie Thérèse Gaudin
son épouse profession d'ouvrière âgée de trente ans,
domiciliée au dit La Garde (vrai) avec son mari.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe
Sur la déclaration à moi faite par le dit Joseph Marie Paul
père de l'enfant âgé de cinquante ans, profession de cultivateur,
domicilié à La Garde.

Premier témoin, Alfred Gaudin, âgé de vingt-deux ans,
profession d'ouvrier, domicilié à La Garde.
Second témoin, Joseph Julien, âgé de cinquante ans,
profession d'ouvrier, domicilié à La Garde.
CONSTATÉ, suivant la loi par moi Jean Joseph Reynaud adjoint

Prévu par l'art. 46 de la loi du 20 Mars 1806.
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la
partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

Paul Joseph Paul Julien Reynaud

Du huit Février an mil huit cent soixante-quinze, à dix heures.

ACTE DE NAISSANCE de Eugène Felix Corard
né à La Garde le huit du courant à dix heures du soir fils de Joseph Marie Casimir Corard
profession d'ouvrier âgé de trente ans, domicilié à La Garde et de Claudine Estime Roue
son épouse profession d'ouvrière âgée de vingt-cinq ans,
domiciliée au dit La Garde (vrai) avec son mari.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.
Sur la déclaration à moi faite par le dit Joseph Marie Casimir Corard
père de l'enfant âgé de trente ans, profession d'ouvrier,
domicilié à La Garde.

Premier témoin, Alfred Gaudin, âgé de vingt-deux ans,
profession d'ouvrier, domicilié à La Garde.
Second témoin, Antoine Pierre Guet, âgé de cinquante ans,
profession d'ouvrier, domicilié à La Garde.

CONSTATÉ, suivant la loi par moi Jean Joseph Reynaud adjoint
Prévu par l'art. 46 de la loi du 20 Mars 1806.
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la
partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

Corard Eugène Corard



N° 11

Du Dix Février an mil huit cent soixante-quinze, à dix heures.

ACTE DE NAISSANCE de Augustin Victorin Langier
né à La Garde le dix du courant à dix heures du soir fils de Jean Baptiste Langier
profession d'ouvrier âgé de vingt-cinq ans, domicilié à La Garde et de Augustine Marie Thérèse Gaudin
son épouse profession d'ouvrière âgée de trente ans,
domiciliée au dit La Garde (vrai) avec son mari.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe
Sur la déclaration à moi faite par le dit Jean Baptiste Langier
père de l'enfant âgé de vingt-cinq ans, profession d'ouvrier,
domicilié à La Garde.

Premier témoin, Jeanne Simon, âgée de cinquante ans,
profession d'ouvrière, domiciliée à La Garde.
Second témoin, Jeanne Simon, âgée de trente ans,
profession d'ouvrière, domiciliée à La Garde.

CONSTATÉ, suivant la loi par moi Jean Joseph Reynaud adjoint
Prévu par l'art. 46 de la loi du 20 Mars 1806.
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la
partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

Langier Victorin Simon Reynaud

Du Dix Février an mil huit cent soixante-quinze, à dix heures.

ACTE DE NAISSANCE de Barthélemy Jules Dethle
né à La Garde le dix du courant à dix heures du soir fils de Louis Antoine Dethle
profession d'ouvrier âgé de trente ans, domicilié à La Garde et de Claudine Estime Roue
son épouse profession d'ouvrière âgée de vingt-cinq ans,
domiciliée au dit La Garde (vrai) avec son mari.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.
Sur la déclaration à moi faite par le dit Louis Antoine Dethle
père de l'enfant âgé de trente ans, profession d'ouvrier,
domicilié à La Garde.

Premier témoin, Jeanne Simon, âgée de cinquante ans,
profession d'ouvrière, domiciliée à La Garde.
Second témoin, Antoine Pierre Guet, âgé de cinquante ans,
profession d'ouvrier, domicilié à La Garde.

CONSTATÉ, suivant la loi par moi Jean Joseph Reynaud adjoint
Prévu par l'art. 46 de la loi du 20 Mars 1806.
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la
partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

Dethle Barthélemy Dethle